

FAIRE LA LUMIÈRE SUR LES FÉMINICIDES

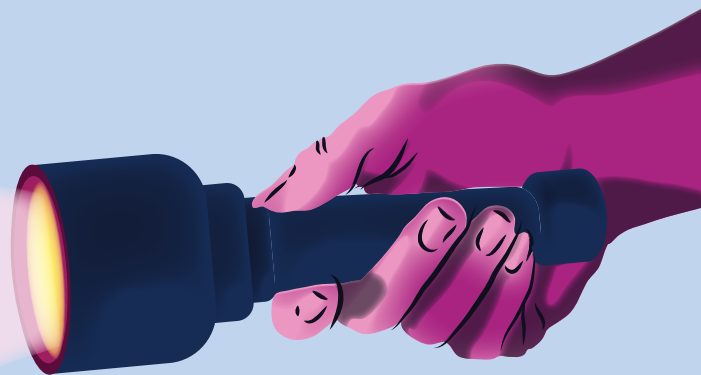


Centrale des syndicats
du Québec

Les féminicides connaissent une hausse marquée au Québec et au Canada, particulièrement depuis 2020. La majorité d'entre eux sont commis en contexte intime, conjugal ou familial. Cette réalité est étroitement liée à l'augmentation continue des violences conjugales observée depuis plus d'une décennie (elles ont d'ailleurs connu une hausse de 37 % entre 2014 et 2024). Les femmes représentent 76 % des victimes.

En moyenne, une femme est assassinée par un proche tous les 12 jours au Québec. À l'échelle canadienne, le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou un partenaire intime augmente lui aussi de façon importante.

C'est dans ce contexte que la CSQ s'intéresse à cet enjeu. Depuis plus de 50 ans, la défense des droits des femmes et l'action féministe occupent une place importante à la Centrale. Dans le cadre de sa campagne *Ensemble on voit clair. Agissons contre la violence*, elle fait la lumière sur les féminicides et, surtout, propose des pistes d'action pour les prévenir.



NOMMER POUR MIEUX COMPRENDRE

Un féminicide est le meurtre d'une fille ou d'une femme parce qu'elle est une fille ou une femme. Autrement dit, il s'agit de l'aboutissement tragique d'une volonté de domination ou d'exploitation visant précisément la victime en raison de son genre.

Que signifie exactement le fait de dire que ces femmes ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes? Les féminicides ne se limitent pas aux meurtres commis en contexte intime, conjugal ou familial. Certaines femmes sont assassinées dans des contextes d'exploitation sexuelle ou de traite de personnes. Le féminicide peut aussi prendre la forme d'un attentat ou d'une tuerie de masse, comme ce fut le cas lors de la tuerie de Polytechnique Montréal en 1989, encore aujourd'hui la plus meurtrière au Canada, tous motifs confondus.

Le point commun à tous ces crimes réside dans leur lien direct avec la condition de la victime : être une fille ou une femme.



Un mot qui traduit une haine misogyne

La problématique n'est pas nouvelle, mais l'usage du terme *fémicide* dans l'espace public pour la nommer est assez récent. C'est en 2015 que ce mot est officiellement entré dans un dictionnaire de langue française. Cette reconnaissance publique est loin d'être anodine : elle met en lumière le fait qu'il s'agit, à la base, de haine misogyne dans sa forme exacerbée. En d'autres termes, l'amour ou la passion n'ont absolument rien à voir là-dedans.

La haine misogyne renvoie à un sentiment de mépris et de supériorité à l'égard des filles et des femmes. Elle se manifeste par des comportements sexistes et dominateurs, dans une volonté de contrôler, d'exploiter, de réduire au silence, voire d'annihiler la personne, au moyen de diverses formes de violence.

Par exemple, il peut s'agir d'une femme qui refuse d'avoir de relation sexuelle ou qui décide de quitter son conjoint après une relation de contrôle de plusieurs années. Cette compréhension représente un pas en avant très important par rapport à l'époque où l'on qualifiait, à tort, ce type de meurtre de « crime passionnel » ou de « chicane de couple qui a mal tourné ».

Les enfants sont aussi exposés à cette forme de violence, qui peut se traduire par des infanticides, notamment dans les cas où le conjoint assassine également les enfants avec la mère ou les tue pour la punir d'avoir tenté de fuir.

Il peut aussi s'agir du meurtre d'une fille qui échappe au contrôle de sa famille, sous prétexte d'« honneur », ou encore celui d'une jeune femme qui tente de se soustraire à un réseau de prostitution.

Malheureusement, cela fait très longtemps que des femmes, des filles et même des bébés sont tués en raison de leur genre. Dans l'Antiquité romaine, on abandonnait des nourrissons de sexe féminin lorsqu'on estimait avoir trop de bouches à nourrir. Au Moyen Âge et à la Renaissance, on brûlait vives les femmes jugées trop indépendantes, parce qu'elles ne se soumettaient pas aux normes imposées par les hommes.

Les féminicides chez les femmes et les filles autochtones longtemps ignorés

Impossible de parler des féminicides au Québec et au Canada sans aborder la réalité des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, une problématique restée trop longtemps sous silence. En effet, les filles et les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables à toutes les formes de violence. En 2024, le tiers des femmes assassinées au Canada étaient autochtones, alors qu'elles représentent 4 % de la population. Elles constituent aussi 11 % des cas de disparition.

En 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a mis en relief les racines profondes de cette violence extrême, qui s'inscrit dans un continuum de violences touchant les victimes non seulement en tant que filles ou femmes, mais aussi en tant que personnes autochtones. Les analyses démontrent également l'ampleur de l'impunité dont bénéficient souvent les agresseurs lorsque la victime est une fille ou une femme autochtone : banalisation, enquête bâclée ou ignorance pure et simple, par exemple.

Le rapport final publie 231 appels à la justice, soit des mesures concrètes pour mettre fin durablement aux violences contre les femmes et les filles autochtones (voir la section *Connaître les ressources*).



COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉVENIR



Le problème des féminicides ne se résume pas à une série de cas individuels : il s'agit d'un enjeu de société qui s'inscrit dans un enchaînement plus large de toutes les violences faites aux filles et aux femmes.

Le féminicide s'explique par la discrimination à l'égard des femmes et des filles, les rapports de force inégaux, les stéréotypes de genre ou les normes sociales préjudiciables, selon ONU Femmes.

Avant d'être assassinées, les victimes subissent généralement d'autres formes de violence : harcèlement, violence conjugale et/ou sexuelle, etc. Cette compréhension est essentielle pour prévenir les féminicides et orienter adéquatement les interventions des services sociaux, de santé, de police et du système de justice.

Un exemple inspiré de plusieurs cas réels :

Une femme est grièvement blessée par son conjoint. Celui-ci affirme aux forces policières avoir agi sous le coup d'une souffrance incontrôlable après avoir appris qu'elle voulait le quitter. Les forces policières, mal outillées en matière de violence conjugale, n'ont pas le réflexe d'approfondir leur enquête. L'affaire est considérée comme un geste soudain de désespoir. Le conjoint est libéré en attendant une

éventuelle poursuite criminelle, laquelle n'est pas automatique.

Du côté du système hospitalier, en l'absence de mécanismes pour dépister une situation de violence conjugale, la victime pourrait repartir avec son agresseur venu la chercher, se retrouvant ainsi dans une situation encore plus isolée et vulnérable.

Comme société et comme syndicat, nous avons également un rôle à jouer. Il importe de savoir reconnaître les signes possibles de violence conjugale et de tendre la main afin d'offrir le soutien nécessaire aux personnes aux prises avec cette réalité (voir la section *Connaître les ressources*).

AGIR CONTRE LES FÉMINICIDES



Si vous pensez vivre une situation de violence conjugale ou soupçonnez qu'une personne pourrait en vivre une, contactez [SOS violence conjugale](#) (24h/24, 7 j/7) :

→ **1 800 363-9010**

Le service est disponible en plusieurs langues, y compris certaines langues autochtones.

La meilleure façon de lutter contre les violences est de les prévenir. La CSQ, à l'instar des groupes spécialisés en la matière, vous invite à faire circuler l'information et à interpellier les élu·es et élus sur les revendications suivantes :

→ **Inclure dans la *Loi sur les normes du travail* (LNT) 10 jours d'absence rémunérés pour fuir une situation de violence conjugale**

Afin de prévenir les meurtres en contexte conjugal, il est essentiel d'offrir aux victimes les outils et les ressources nécessaires pour assurer leur protection. Les faits le démontrent : le risque de féminicide augmente considérablement lorsqu'une personne tente de quitter une relation marquée par le contrôle. Chaque heure et chaque jour comptent pour lui permettre de se mettre à l'abri, à condition d'avoir accès à du soutien et à des ressources.

Ces journées d'absence rémunérées offriraient à la victime le temps nécessaire pour entreprendre les démarches requises, sans perte de revenu ni risque de compromettre son lien d'emploi. Une telle mesure contribuerait également à sensibiliser les employeurs à cette réalité et à leur montrer concrètement comment ils peuvent soutenir les victimes à ce moment critique.

Le Québec accuse d'ailleurs un retard en la matière : les victimes n'ont actuellement droit qu'à un maximum de deux jours d'absence rémunérés, et seulement si ces journées n'ont pas déjà été utilisées pour d'autres motifs (maladie, congé personnel, etc.). La plupart des provinces et des territoires canadiens accordent de trois à cinq jours d'absence rémunérés aux victimes de violence

conjugale. La fonction publique fédérale, quant à elle, offre dix jours d'absence rémunérés à ses employées et employés en situation de violence.

→ **Travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés sur une stratégie nationale de sensibilisation et de prévention des violences basées sur le genre et l'identité sexuelle, ainsi que des violences contre les femmes et les filles autochtones, incluant des mesures de soutien aux victimes.**

Les mesures réclamées par les groupes spécialisés en matière de violence conjugale :

- Continuer ou assurer la mise en œuvre des appels à l'action du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui relèvent des compétences municipales et provinciales;
- Assurer un financement adéquat et suffisant des ressources d'aide et d'hébergement destinées aux victimes de violence conjugale et familiale.
- **Adopter le projet de loi « Gabie Renaud » (projet de loi n° 4)**

Le gouvernement du Québec a déposé en mai 2026 le projet de loi n° 4 (PL4), aussi appelé « loi Gabie Renaud », qui permettrait à une personne préoccupée par la dangerosité d'un partenaire intime d'obtenir certains renseignements confidentiels auprès des corps policiers afin d'évaluer les risques pour sa sécurité.

CONNAÎTRE LES RESSOURCES

Voici quelques ressources pertinentes pour mieux comprendre, prévenir et agir contre les féminicides et la violence conjugale :

12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

12joursdaction.com

Campagne annuelle (25 novembre au 6 décembre) qui vise à sensibiliser la population et à l'inviter à réfléchir aux violences faites aux femmes. La CSQ est membre du comité organisateur de l'événement.

Cartographie FF2E+ADA – Femmes autochtones du Québec

faq-qnw.org/dossiers/cartographie-ff2eada/

Dossier d'information et de recherche, proposé par Femmes autochtones du Québec en partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais, qui cartographie et documente les réalités des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées au Québec depuis 1950.

Cliquez Justice

cliquezjustice.ca

Portail canadien d'information simplifiée sur les droits et les obligations des citoyennes et citoyens appelés à composer avec des situations juridiques au quotidien. Il offre également des activités pédagogiques pour le personnel enseignant, dont deux modules portant sur la violence conjugale.

Conseil du statut de la femme – Répertoire d'outils en violence conjugale

csf.gouv.qc.ca/ressources-externes/repertoire-outils-en-violence-conjugale

Répertoire électronique qui recense des outils de prévention, de concertation et d'intervention, produits par des organismes venant en aide aux femmes et aux filles victimes de violence conjugale, et ce, en vue d'en favoriser le partage.

CSQ – La violence conjugale, c'est aussi notre affaire!

lacsq.org/dossiers/violence-conjugale/

Dossier préparé par la CSQ qui vise à comprendre l'enjeu de la violence conjugale, à sensibiliser les milieux de travail, à informer sur les responsabilités des employeurs, ainsi qu'à fournir des outils pour agir syndicalement et mieux intervenir auprès des personnes en situation de violence, qu'il s'agisse des victimes ou des personnes exerçant la violence. Des modèles d'outils pour les syndicats sont également proposés.

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Mieux comprendre la violence conjugale

maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale

Regroupement de 47 maisons membres implantées à la grandeur du Québec et engagées pour le droit à l'intégrité physique et psychologique des femmes. Le site Web propose un dossier complet pour mieux comprendre différents aspects de la violence conjugale (contrôle coercitif, violence post-séparation, etc.) et offre une liste des maisons membres pour les victimes.

Trouver une maison d'aide et d'hébergement :

maisons-femmes.qc.ca/maisons-membres

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

mmiwg-ffda.ca/fr

Site Web de l'Enquête nationale qui comprend une foule d'information sur son mandat, sa vision et sa mission, ainsi que son rapport final et ses principales recommandations, etc. Des vidéos, et des ressources pédagogiques et artistiques y sont également proposées.



Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (fmhf.ca)

Organisme qui regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement à travers le Québec dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants. La Fédération propose aussi une boîte à outils qui vise à faire connaître ce qu'est le continuum de violence envers les femmes et à sensibiliser les différents milieux.

Conseil du statut de la femme – Portrait des Québécoises

Document d'information du Conseil du statut de la femme qui présente des données statistiques sur la situation des femmes au Québec. L'édition 2024 est consacrée à la violence faite aux femmes et rassemble des données sur la violence dans les relations intimes, la violence sexuelle, etc.

Courriel : info@fmhf.ca

MAJ, Radio-Canada – Qu'est-ce qu'un féminicide?

Site Web de Radio-Canada qui propose des actualités pour les jeunes. Il propose notamment un article afin de mieux comprendre ce qu'est un féminicide.

Le Devoir – Vigie « meurtres conjugaux »

Le journal *Le Devoir* s'est inspiré d'un projet similaire de *Libération* afin de répertorier les féminicides perpétrés par un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un ex-partenaire intime. Cette recension tente, à partir d'informations colligées auprès des corps policiers et d'autres médias, de rendre compte le plus fidèlement possible de cette triste réalité.

Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation (feminicideincanada.ca/fr)

Initiative de la société civile, portée par des féministes, qui cherche à obtenir des changements sociaux afin de favoriser l'autonomisation des filles et des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes et les genres. L'Observatoire cherche à contribuer à la prévention des féminicides au Canada.

SOS violence conjugale (sosviolenceconjugale.ca)

Organisme dont la mission est de contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale, à la réduction de cette forme de violence et de ses conséquences, en offrant des services aux victimes, à la population ainsi qu'à toute personne touchée par cet enjeu.

Téléphone : 1 800 363-9010

Texte : 438 601-1211

Courriel :

sos@sosviolenceconjugale.ca